



Recuperation Caution appartement

Par **luciola**, le **27/11/2015** à **09:45**

Bonjour

Je vous soumet le problème suivant. Locataire par agence, l'immeuble dans lequel je loue a été racheté et tout les apparts vendu 1 par 1, le mien aussi donc. Seulement l'agence qui a effectuée la vente avait racheté l'immeuble a une autre. Or lors de la vente ils ont dit aux nouveaux preneurs qu'il n'avaient plus trace de ma caution et que par conséquent ils ne leurs fournirait pas. Ça c'est passé comme ça.

Voila ce que me dit la nouvelle agence qui m'a en même temps signifier mon conger pour vente. Ayant contacté la précédente agence pour savoir ce qu'il en était, ils m'ont dit n'avoir plus les dossiers.

Ma question est donc que puis je faire pour récupérer ma caution svp? merci.

Par **janus2fr**, le **27/11/2015** à **10:46**

Bonjour,

C'est au propriétaire en titre au moment de votre départ de rendre le dépôt de garantie (et non caution).

Peu importe que lui même l'ait reçu ou pas de l'ancien propriétaire.

Attention cependant à bien pouvoir prouver qu'il y a eu un dépôt de garantie de versé et son montant. Cela doit être indiqué sur le bail...

Par **luciola**, le **27/11/2015** à **18:44**

Bonjour

Merci de votre réponse. Le pb, c'est que je louais cet appartement depuis 18 ans... de plus a l'époque j'étais passé par le fsl. Est ce que cet organisme pourrais avoir une trace du dossier ? Car il m'avait avancer la somme que j'avais rembourser en plusieurs mois.